

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉCISION n°59/2023

Objet : Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle passé avec la Société Anim'Passion

Le Maire de la Commune de Port-Vendres,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 consentant au Maire des délégations par application des dispositions de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les animations prévues sur la Commune de Port-Vendres à l'occasion des Fêtes de Pasquettes,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de passer un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Société Anim'Passion,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De passer un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Société Anim'Passion, dont le siège social est à Perpignan (66000) 40 Avenue Gilbert Brutus.

Article 2nd : Les modalités dudit contrat sont les suivantes :

- **Objet** : Concert « Ramon Gual » avec le concours de la Chorale du Campanar sardaniste
- **Date** : Samedi 15 avril 2023
- **Lieu de la représentation** : Chapelle de Cosprons
- **Heures** : à partir de 15h00
- **Montant** : 300,00 € TTC

Article 3 : Dit que la dépense est prévue au budget 2023, au chapitre 011, article 6232, fonction 024.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Port-Vendres, le 30 mars 2023

Le Maire,
Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :
Affichée du : au :



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20230330-DEC59-2023-AU
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023